

23e festival de l'Oiseau et de la Nature

20 / 28
AVRIL
2013

CONCOURS PHOTO INTERNATIONAL

Inscriptions en ligne du 1er septembre au 30 novembre 2012 à minuit



Crédit photo : David ALLEMAND

Expositions, stages et concours photo,
salon du matériel, sorties nature...

REGLEMENT

OBJET DU CONCOURS

Dans le cadre du 23^{ème} Festival de l'Oiseau et de la Nature, qui se déroulera du 20 au 28 avril 2013, un concours photo **ouvert à tout photographe**, professionnel ou amateur, de tout pays et âgé de plus de 18 ans, est organisé. Sont exclus les organisateurs du Festival et les membres du Jury.

THEMES DU CONCOURS 2013

6 catégories sont proposées :

A: Les oiseaux du jardin : les photos d'oiseaux sur des supports autres que naturels tels que mangeoires ou boules de graisse, ne seront pas acceptées

B: L'oiseau et le froid : le froid peut être représenté sous diverses formes (neige, glace, givre, brouillard..)

C: L'oiseau dans l'action: le dynamisme et l'énergie de la photo seront privilégiés

D: L'oiseau dans le paysage : le sujet principal est l'oiseau mais l'environnement, le biotope ou le paysage doivent occuper la majeure partie de la photo.

E: Vision artistique de l'oiseau (noir et blanc accepté)

NOUVEAU : F: Digiscopie /Reflexcopie : photo d'oiseau faite avec une lunette et un compact ou un reflex, que ce soit avec (digiscopie) ou sans l'oculaire (montage en teleobjectif appelé reflexcopie).

Seront refusées : les photos d'animaux domestiques, de ferme, en captivité, dressés, les images créées à l'aide d'appâts, les images ayant déjà été primées lors d'une précédente édition du Festival.

Chaque participant pourra présenter un maximum de 10 photographies (soit de même catégorie, soit de catégories différentes). Une même photo ne pourra concourir que dans une seule catégorie.

Nous recherchons des photos originales et inédites. Nous vous conseillons donc d'éviter de présenter à ce concours des images ayant déjà été récompensées par ailleurs.

DEPOT DES PHOTOS

Les photos sont à déposer du 1er septembre au 1er décembre 2012 sur notre site internet www.festival-oiseau-nature.com - Rubrique Concours Photo. Tout autre mode de participation est impossible.

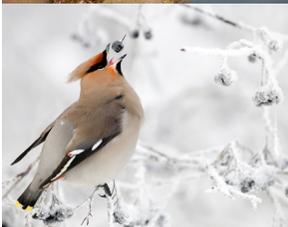
Frais d'inscription : 2 € / photo (maximum 10 photos).

Le règlement sera effectué en ligne avec une carte de crédit ou via paypal.

Les fichiers numériques ou scannés doivent être téléchargés au format JPEG. Vos photos devront être soumises au rapport 3:2 au format adapté pour l'impression en 20 x 30 cm soit 3 500 pixels pour le côté le plus long.

Une image déposée peut être modifiée, effacée ou remplacée tant que vous n'aurez pas validé votre participation et procédé au règlement des frais d'inscription.

L'image présentée devra être conforme à la prise de vue originale. Le recadrage est autorisé dans la limite de 20% de la surface de l'image. La retouche ne doit se limiter qu'au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (balance des blancs, niveaux...), aucun traitement partiel. L'accentuation et l'augmentation de la saturation doivent rester modérées.



DATE DE CLOTURE

La date limite de dépôt est fixée au **1er décembre à minuit**.

Afin d'éviter tout problème technique, nous vous recommandons vivement de ne pas attendre le dernier moment.

LE JURY

LA PRESELECTION

La pré-sélection se fera début décembre par un jury de pré-sélection composé de techniciens du Festival, de photographes et d'ornithologues. Le Jury procédera dans le respect des règles d'anonymat à la sélection des meilleures photos de chaque catégorie qui seront présentées au Jury Final.

Les photographes retenus seront informés de leur sélection par e-mail.

LE JURY FINAL

Le jury final, composé de photographes, de naturalistes, d'ornithologues et de représentants des partenaires du Festival, se réunira courant janvier afin de désigner les lauréats et de choisir les photos qui seront soumises aux votes des internautes sur notre site internet et aux votes des visiteurs dans le cadre de leur exposition durant le Festival.

Les lauréats seront avertis par mail et invités à nous faire parvenir **sous 3 semaines** par voie postale, un CD/DVD comprenant :

- les fichiers TIFF (8-bits) ou JPEG haute résolution (minimum 8 millions de pixels) en 300 dpi.,
- les fichiers RAW ou JPEG originaux

La non présentation de l'original conforme au règlement entraînera l'annulation du prix attribué.

Les décisions du Jury seront sans appel. Il se réserve le droit de modifier la liste des prix en fonction de la qualité des œuvres en compétition.

PRIX ET REMISE DES PRIX

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

LES RECOMPENSES

Le Grand Prix pour lequel le Festival offrira la somme de 1 500 €.

Un 1er prix dans chacune des 6 catégories récompensé par une dotation de 800 €.

Le prix du public attribué à la photo ayant reçu le plus grand nombre de votes par les visiteurs durant l'exposition récompensé de lots offerts par nos partenaires.

Le prix Internet attribué à la photo ayant reçu le plus de votes des internautes récompensé de lots offerts par nos partenaires

Chaque lauréat sera invité à l'occasion de la soirée de remise des prix qui se déroulera le samedi 27 avril 2013 au Théâtre Municipal d'Abbeville.

Il se verra offrir pour 2 personnes : 1 nuit d'hôtel avec les petits déjeuners / un billet aller-retour Paris-Abbeville (SNCF 1ère classe) ou un remboursement sur cette base / un repas pris en commun le samedi midi avec les réalisateurs et les autres photographes / une visite organisée en Baie de Somme.

EXPOSITIONS

En participant, l'auteur d'une photo primée ou sélectionnée autorise le Festival à reproduire son oeuvre dans le cadre de la réalisation d'une exposition présentée du 20 au 28 avril 2013 à l'occasion du 23^{me} Festival de l'Oiseau et de la Nature.



Les photos primées et une sélection des meilleures images constitueront une exposition itinérante à but non lucratif. Le Festival se réserve le droit de faire circuler cette exposition.

COPYRIGHT ET REPRODUCTION

Les images présentées seront des oeuvres originales créées par les participants et elles ne devront pas enfreindre les droits d'une quelconque autre partie.

En participant à ce concours, l'auteur d'une photo primée ou sélectionnée autorise le Festival à reproduire et à utiliser son oeuvre dans le cadre de la promotion du concours et du Festival sur le web, dans la presse et dans un clip.

L'auteur accepte également que sa photo soit reproduite par notre partenaire Chasseur d'Images, dans le cadre de la réalisation d'un portfolio broché dans les magazines Nat'Images et Chasseur d'Images et distribué gratuitement sur tous les sites «Festival».

Le Festival s'engage à ne pas faire d'autre utilisation de l'oeuvre sans accord préalable de l'auteur.

ETHIQUE

Tout participant garantit que les images qu'il soumet ont été réalisées dans le respect des lois concernant la protection de la nature.

RESPONSABILITE

Le présent jeu étant un concours et non une loterie commerciale, les frais de participation ne seront pas remboursés.

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, le temps de chargement, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, le Festival ne saurait être tenu pour responsable.

MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de Maître CARTON à Abbeville et a été contrôlé par Maître MEYRAND, avocat spécialiste du droit audiovisuel à PARIS.

Il est également consultable en ligne sur le site www.festival-oiseau-nature.com.

Pour tout renseignement, merci d'écrire à l'adresse suivante : photo@festival-oiseau-nature.com
(Comprenez qu'il nous est impossible de répondre à vos questions par téléphone).

Crédits photo : David ALLEMAND, Christophe PRUDHOMME, Dominique GEST, Philippe MOES, Yvon TOUPIN, Esa PIENMUNNE, Jose Manuel GRANDIO, Eric MENU, Daniel MAILLARD, Philippe TOUSSAINT, Ari TERVO, Michel QUERAL, David GREYO, Jerome GUILLAUMOT.

